
MARDI 10 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 08

Présents : 07

Votants : 07

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 21h00

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Yvan BOSNYAK

Présents : BOSNYAK Yvan, GAUTIER Isabelle, LEFEBVRE Delphine, BOBLET Claude, PAOLINO Hérold, ROULEAU Olivier et VAUDOLON Fabien

Absente : BROUWER Isabelle

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Delphine

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 février 2026

M. le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum est atteint, il ouvre la séance à 19h30.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le Procès-Verbal de la réunion du 15 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

N° DEL0001 : ADHÉSION AU SERVICE D'ASSISTANCE DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Monsieur le maire rappelle que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé physique et mental des agents du fait de leur travail.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE d'adhérer au service d'assistance du psychologue du travail avec le CDG72.

N° DEL0002 : SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose que le poste d'agent technique actuellement pourvu peut-être exercé par des agents relevant du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux 2^{ème} classe, que l'ouverture de ce poste à ce grade permet d'élargir les possibilités de recrutement et de valoriser les compétences des agents.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de supprimer le poste actuel et la création d'un poste d'agent technique et agent technique 2^{ème} classe.

N° DEL0003 : CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE D'AGENT TECHNIQUE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE DU 13 AVRIL AU 16 OCTOBRE 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le besoins de créer un poste temporaire pendant la période estivale, afin de pallier à la charge de travail de l'agent technique et de son remplacement pendant ses congés.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :
ACCEPTE de créer un poste temporaire d'agent technique du 13 avril au 16 octobre 2026.

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

De mettre au budget investissement pour :

- ✓ La vidéo protection
- ✓ Les chaises pour la cantine
- ✓ Voirie

CONVENTION SITE PLAN D'EAU

Monsieur le Maire revoir la convention concernant le local technique de la commune et le matériel stocké par le restaurant du Vallon dans ce local.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Monsieur le Maire expose la demande d'aide financière pour régler une facture d'eau qui s'élève à 1 091.96€, rappel au conseil que madame X à un solde de 800€ d'impayé pour la cantine scolaire que madame X doit déménager dans quelque semaine.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :
REFUSE d'octroyer une aide financière.

INFORMATIONS DU MAIRE

- ✓ Litige M. et Mme RIPAULT, M. CARDON, Mme PAGEAU c/Commune de Semur-en-Vallon envoi d'un mail à leur avocat.
- ✓ Document unique en cours d'élaboration
- ✓ Site aux travaux réaliser au cimetière le nouvel ossuaire n'est pas identifié, la mise ne place d'une plaque avec écrit « ossuaire » sera apposé. Les noms, prénoms et dates pourront être inscrit sur les ossuaires.
- ✓ Recensement, à ce jour il reste encore 81 logements qui n'ont pas répondu soit 81.4%.

1. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Commission Travaux : RAS

Commission Affaires scolaires : La nouvelle institutrice remplaçante s'est faite agresser par une famille, une plainte a été déposé. Monsieur le Maire à demander aux gendarmes de passer aux horaires d'entrée et sortie des classes.

Commission Communication : RAS

2. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Aménagement après le pont de la retenue de la terre, revoir les matériaux utilisés.

Dates à retenir :

- ✓ Prochains Conseil Municipal :

Vendredi 20 mars, installation du Conseil Municipal

- ✓ Contrôle de la liste électorale le vendredi 20 février 2026 à 18h30.

Le Maire
M. BOSNYAK Yvan



N° DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DES DÉLIBÉRATIONS
2026DEL001	ADHÉSION AU SERCIE D'ASSISTANCE DU PSYCHOLOGUE AU TRAVAIL
2026DEL002	SUPPRESSION POSTE AGENT TECHNIQUE CRÉATION AGENT TECHNIQUE 2EME CLASSE
2026DEL003	CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR LA PÉRIODE EXTIVALE DU 13 AVRIL AU 16 OCTOBRE 2026
2026DEL004	UTILISATION PLAN D'EAU